

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Modification du tarif des annonces légales.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Distribution des Prix aux élèves des Ecoles Communales de Garçons et de Jeunes Filles.

Fête du 14 Juillet.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des arrêts rendus par le Tribunal Criminel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Historique des Troupes de la Principauté de Monaco 1814-1920, par M. le Commandant de Serres de Mespès (suite).

AVIS & COMMUNIQUÉS

A dater de ce jour, le tarif des annonces légales publiées dans le *Journal de Monaco* (Bulletin Officiel de la Principauté) est porté à 3 francs la ligne.

ÉCHOS & NOUVELLES

Jeudi, 12 juillet, a eu lieu, dans la cour de l'école de Monaco, toute pavoisée et décorée avec soin, la distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles primaires de garçons de la Principauté.

Cette cérémonie était présidée par M. Henri Gard, premier Substitut du Procureur Général.

Sur l'estrade officielle on notait : M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ; les Inspecteurs des Ecoles primaires : MM. Paul de Villeneuve et l'Abbé Rocher ; M. Charles Saytour, représentant le Gouvernement Princier ; le R. P. de Waubert, représentant M^{gr} Clément, Evêque de Monaco ; M. Jean Gras, Vice-Président de l'Amicale des Anciens Elèves des Frères ; de nombreux fonctionnaires, les représentants des diverses Congrégations religieuses, les directeurs et les professeurs des Ecoles, etc.

Après l'exécution, par la Musique Municipale, de l'*Hymne Monégasque*, écouté debout par toute l'assistance, M. Paul de Villeneuve a remercié les autorités qui ont bien voulu assister à cette cérémonie, puis M. Gard a prononcé l'allocution suivante :

Mes jeunes amis,

Je tiens, dès mes premières paroles, à remercier Messieurs les Inspecteurs des Ecoles d'avoir bien voulu, pour présider cette distribution solennelle des prix, proposer ma bien modeste personne au haut agrément de S.A.S. le Prince Souverain. Cette présidence éphémère m'oblige, d'ailleurs, à remplir un devoir qui est particulièrement agréable pour moi. Le 14 janvier 1903 S.A.S. le Prince Albert 1^{er} nommait M. Paul de Villeneuve Inspecteur des Ecoles de la Principauté. Un quart de siècle a passé depuis. Quel a été pendant ce long laps de temps le dévouement avec lequel votre Inspecteur a rempli la mission qui lui avait été confiée ? ma parole est impuissante à le dire. Aussi, c'est avec la plus grande joie que nous avons appris, il y a quelques mois, qu'en l'honneur de ce jubilé, S.A.S. daignait remettre à votre doyen des inspecteurs la croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles. Je suis certain d'être votre interprète et celui de vos familles pour adresser à

S.A.S. le Prince Louis II, avec le témoignage de notre loyalisme, nos remerciements les plus respectueux et les plus déferents pour cette haute récompense qu'il a bien voulu décerner au meilleur et au plus digne des inspecteurs. Je suis non moins certain d'être votre interprète à tous pour adresser à M. Paul de Villeneuve nos félicitations les plus vives et les plus sincères. Certes cette rosette honore non seulement l'inspecteur des Ecoles mais aussi le magistrat. Vous comprendrez aisément que nul plus que moi ne s'est réjoui de voir la bienveillance Souveraine honorer ainsi l'ancien Premier Substitut Général et notre actuel Conseiller doyen de la Cour d'Appel. Tout dernièrement encore, Sa Grandeur Monseigneur Clément, remettait à M. de Villeneuve, toujours à l'occasion de ses noces d'argent d'inspecteur, la Croix de Saint-Grégoire le Grand que le Souverain Pontife Pie XI avait daigné lui conférer à la demande du Procureur Général des Frères des Ecoles chrétiennes.

Excusez-moi, mon cher collègue et ami, d'avoir mis votre modestie bien connue à une rude épreuve. Ne croyez pas que la très grande amitié que j'ai pour vous — et que vous me rendez bien d'ailleurs — m'ait fait exagérer vos mérites. Pendant plus de vingt-cinq années vous avez été à la peine, il était de la plus élémentaire équité, en ce jour de distribution solennelle des prix, que vous soyez à l'honneur.

Je commettrais une injustice, si à cet éloge si mérité, je n'associais votre autre inspecteur des écoles, M. l'Abbé Rocher. Ceux qui le connaissent et qui l'approchent savent avec quel zèle et quel dévouement il s'occupe des écoles de la Principauté.

L'année scolaire vient de finir. Je veux bien croire, sans en être tout à fait sûr, que vous avez tous également bien travaillé. Ne pensez pas qu'il soit dans mes intentions de vous donner aujourd'hui des conseils qui seraient certainement superflus et qui n'auraient pour résultat que de retarder le moment où vous allez recevoir, les uns et les autres, la juste récompense de votre labeur. Toutefois, permettez-moi de formuler un souhait, qui, j'en suis sûr, aura pleinement votre agrément. Amusez-vous bien et passez de bonnes vacances. Ne croyez pas cependant que je veuille vous inciter à la paresse, ce ne serait digne, ni de vous ni de moi. Dans ce souhait, aussi agréable qu'il puisse être pour vous, il y a, je n'ai point à vous le cacher, une arrière-pensée. Il faut faire chaque chose en son temps. Dans un peu plus de deux mois d'ici, et cette époque arrivera bien vite, vos vacances seront terminées, et vos écoles rouvriront leurs portes. Revenez-nous alors bien vigoureux, bien reposés physiquement et intellectuellement, et après avoir passé ces excellentes vacances que je vous souhaite, vous serez dans les meilleures conditions pour reprendre le travail interrompu. Les vacances, voyez-vous, mes jeunes amis, c'est comme une oasis charmante, où le voyageur à la fin de sa course journalière se repose et reprend des forces, pour pouvoir le lendemain partir frais et dispos pour une nouvelle étape.

Permettez-moi maintenant de m'adresser à ceux d'entre vous qui, après avoir subi avec succès les examens auxquels ils se sont présentés, ou pour tout autre raison, vont quitter définitivement l'école. N'est-ce pas d'ailleurs le sort réservé à chacun d'entre vous dans un nombre d'années plus ou moins rapproché ? Vous allez entrer dans la vie, avec ses vicissitudes et ses peines, ses joies et ses satisfactions. Ne croyez pas que vous allez clore définitivement un chapitre de votre existence. Combien de fois serez-vous appelés à vous remémorer vos belles années de jeunesse et les mois passés à l'école. Avec le recul du temps, qui permet en se recueillant sur le passé de le juger avec plus de sérénité, vous garderez un souvenir attendri de vos études scolaires, vous rendrez alors pleinement justice à vos anciens maîtres, car vous comprendrez avec quel dévouement et quelle abnégation ils se seront occupés de vous. Vous aurez pour eux une gratitude et une reconnaissance infinies, car vous vous rendrez compte qu'ils ne vous auront pas seulement donné l'instruction, ce qui est beaucoup, mais ce

qui est mieux encore, qu'ils auront fait de vous des hommes dans la plus noble acception du mot car, d'une main sûre, ils vous auront conduits dans le chemin du devoir et de l'honneur.

On a procédé, ensuite, à la lecture du palmarès entrecoupée d'intermèdes variés exécutés par la Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M^{gr} Perruchot, et par la Musique Municipale dirigée par M. Argaing.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires :

Armandi Jean (bien), Blanchard Roger (bien), de Bouchard Hubert (bien), Catal Paul (bien), Sassi Camille (bien), Baillard Marcel, Ballarati Arnaldo, Bassilia Pierre, Bellini Albert, Berio Lazare, Bernardi Robert, Bocci Charles, Boggiano Georges, Bosio Pierre, Calenco Jean, Carruzzo Laurent, Cassini Jean, Cauvin Antoine, Cima Robert, Coassolo Marcel, Drago Edouard, Dulbecco Henri, Enrietti Marcel, Erbeta Louis, Ferrero Jean, Fiorini Clément, Forzani Antoine, Franconi Adrien, Garzoglio Joseph, Gason Maurice, Ghigion César, Giansanti Rodolphe, Ginocchio Louis, Imbert Charles, Lagrange Raymond, Marsone Jules, Massa Victor, Moraux Jean, Murriss Francis, Nocentini Jean, Papucci Joseph, Parodi Yvon, Pelazza Pierre, Picco Laurent, Pissarello Enzo, Ravetta Robert, Raymond Jean, Repaire Roman, Rinieri Désiré, Sandrone Louis, Sauvage Eugène, Scavino Paul, Sclavo Emile, Serafini Charles, Thomel Charles, Tomaris Joseph, Tornatore Antoine et Trucchi Laurent.

Ont été reçus au brevet du cours supérieur :

Verani Félix (mention bien), Aubert Roger, Aurégli Michel, Barelli Jacques, Bernardi Ferdinand, Bernasconi Marc, Bonsignore Hyacinthe, Borro Ferdinand, Gallino Louis, Rambaldi Armand, Revelli Albert.

**

Le lendemain, vendredi, s'est déroulée, dans le même lieu, la distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles primaires de jeunes filles.

La cérémonie était présidée par M^{gr} Perruchot, l'éminent Maître de chapelle, Vicaire général de la Cathédrale.

A ses côtés, sur l'estrade officielle, avaient pris place : M^{me} Saint-Justinien, Supérieure des Ecoles primaires ; M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ; M. Gard, premier Substitut du Procureur Général ; le R. P. de Waubert, Chancelier de l'Evêché ; les représentants des Autorités monégasques, les Inspecteurs des Ecoles : M. l'Abbé Rocher et M. Paul de Villeneuve ; les délégués des diverses Congrégations religieuses, les professeurs des Ecoles, etc.

La Musique Municipale a prêté son concours à cette solennité et a salué l'arrivée des Autorités par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

M. l'Abbé Rocher a ensuite prononcé une courte allocution pour remercier M^{gr} Perruchot d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête.

M^{gr} Perruchot, dans une éloquente improvisation, a remercié les Inspecteurs des Ecoles de l'avoir choisi pour présider cette cérémonie et a félicité M. Paul de Villeneuve pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet de la part de S. S. le Souverain Pontife. L'orateur a ensuite développé une thèse sur l'éducation chrétienne et familiale, a fait un vibrant appel aux parents pour les engager à veiller sur l'éducation de leurs enfants et a terminé en donnant de sages conseils à son jeune auditoire

et surtout en engageant les jeunes filles à ne point mépriser les occupations ménagères.

Ces paroles paternelles ont soulevé, à maintes reprises, de chaleureux applaudissements.

Puis, avec le cérémonial accoutumé, s'est déroulée la lecture du palmarès.

Ont passé avec succès les examens du certificat d'études primaires :

Zali Agnès (très bien), Jaspard Suzy (bien), Bellori Françoise (bien), Palmero Marie (bien), Pieretti Joséphine (bien), Bernardi Jeanne, Berro Françoise, Biancheri Adeline, Bono Renée, Brun Jeanne, Dagnino Anna, Dalmasso Emilienne, Esmingaud Andrée, Faletti Alioda, Ferrero Annette, Fregosi Simone, Garrota Ida, Gazzoni Célestine, Lahaye Madeleine, Lorenzi Marie-Louise, Migliardi Fernande, Mourié Odette, Novarèse Louise, Pallanca Jeanne, Pellegrin Marcelle, Pelleri Catherine, Piovesana Françoise, Quagliotti Vincence, Rebuttato Yvonne, Scarella Juliette, Sismondi Catherine, Sottimano Marie, Trucchi Adeline, Trucchi Germaine, Vannuccini Vera, Zunino Thérèse.

La solennité du 14 juillet a été célébrée avec un patriotique enthousiasme par la Colonie Française de Monaco. La population monégasque et les Colonies étrangères y ont apporté le concours de leurs sympathies.

Pour que les éprouvés de la vie soient associés à ces manifestations, la Maison Française a procédé, vendredi matin, à une large distribution de secours aux indigents français habitant la Principauté.

A l'issue de cette distribution, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, accompagné du Président et du Vice-Président du Comité de bienfaisance de la Colonie Française, s'est rendu à l'Hôpital pour visiter les malades français en traitement. Il a été reçu au seuil de l'établissement par M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco; M. le Docteur Jean Marsan, Médecin en Chef de l'Hôpital; M. Charles Palmaro, Président de la Commission administrative; M^{me} la Supérieure, les internes et tout le personnel.

Le Consul Général de France, après avoir vivement remercié la direction et le personnel de l'Hôpital pour les soins qu'ils prodiguent aux malades français, a fait distribuer à chacun d'eux un secours exceptionnel. En se retirant, au nom du Comité de bienfaisance, il a remis la somme de 300 francs pour améliorer l'ordinaire de tous les pensionnaires.

Le soir, par le train de 20 heures, est arrivée en gare de Monaco, la fanfare du 25^e B. C. A., spécialement invitée pour prendre part aux réjouissances.

Elle a été reçue par les dirigeants du Comité et, après une halte devant le Consul Général de France où elle a joué *la Marseillaise*, elle s'est rendue à la Société des Régates où des rafraîchissements lui ont été servis.

Les vaillants diables bleus français ont été chaleureusement accueillis par la population monégasque qui les a longuement applaudis.

La fanfare a donné, sur le quai du boulevard Albert I^{er}, un superbe concert qui permit d'apprécier la valeur des soldats musiciens.

Ce concert a été suivi d'un grand bal et, à la même heure, une représentation gratuite était offerte au Cinéma d'Été.

Le lendemain, 14 juillet, la fête débute par des salves d'artillerie. Monaco tout entier est pavoisé : aux fenêtres des établissements publics, aux balcons de nombreux immeubles, flottent les couleurs françaises et alliées voisinant avec le drapeau monégasque. Dans le port, les navires ont arboré le grand pavois.

A 10 heures, devant la Maison Française, rue Grimaldi, le cortège officiel se forme. En tête viennent les étendards des Colonies étrangères : italienne, belge, suisse; les fanions des associations nées de la guerre et des Comités alliés de bienfaisance; puis la Musique Municipale, dirigée par son dévoué chef, M. Argaing; enfin, les membres du Comité de bienfaisance de la Colonie Française, les délégations des Sociétés; un grand nombre de français ferment la marche.

Peu après, le défilé arrive devant le Consulat de France, rue Florestine.

Dans les salons du Consulat, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, aidé de M. d'Aurelle de Paladines, Attaché, reçoit avec une courtoise affabilité les autorités et notabilités monégasques et les représentants des pays amis.

Noté dans l'assistance : MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre d'Etat; le Secrétaire d'Etat, Roussel-Despierres, Directeur des Relations Extérieures et des Services Judiciaires; le Conseiller Privé Adolphe Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil du Prince; le Conseiller d'Etat Mauran, Chef du Cabinet civil du Prince; Alexandre Médecin, Maire de Monaco; Audibert, Premier Président, et Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel; Falgairolle, Procureur Général; le Colonel Lobez, Commandant Supérieur de la force publique; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance; de Monseignat, Conseiller à la Cour; le Chef d'escadron Bernard, Commandant du Palais; Hanne, Secrétaire en chef du Ministère d'Etat; Gard, Premier Substitut Général; Maître, Second Substitut; Michel, Directeur de la Sûreté publique; Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances; M^{me} Bornier, Présidente de l'Association des Dames de la Croix-Rouge (section de Monaco);

MM. Alexandre Taffe, Président; Estellon et Lambert, Vice-Présidents du Comité de bienfaisance de la Colonie Française; Genin, ancien Président;

MM. Biondelli, Consul d'Italie; Rolfo, De Palma et Cappuccini, du Comité de bienfaisance Italien; Bouvier, Consul de Belgique; Freslon et Bronfort, de la Colonie Belge; Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre; Van Panhuys, Consul des Pays-Bas;

MM. Valentin, Frantz Bulgheroni et Filhard, de la Chambre Consultative; René Léon, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer; Polack, Professeur au Lycée de Monaco;

MM. le Capitaine Vincent, Secrétaire Général de la Société de la Légion d'Honneur (section Monaco); Charles Palmaro, Président, et Marius Roux, de l'Association des Poilus de Beausoleil; Dalbéra, des Vétérans des Armées de Terre et de Mer; Marino, de la Caisse des Retraites des Officiers; etc.

Dès que M. le Consul Général de France paraît au balcon du Consulat, *la Marseillaise*, jouée par la Musique Municipale, éclate au milieu des applaudissements frénétiques. Elle est suivie de l'*Hymne Monégasque*, de la *Marche Royale Italienne*, de la *Brabançonne* et du *God Save the King*; la foule, massée dans la rue, applaudit longuement.

Puis, le Baron Pieyre convie ses hôtes à un vermouth d'honneur qui est servi dans la cour de l'immeuble transformée en hall couvert où flottent les oriflammes aux couleurs françaises et alliées.

M. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, prend alors la parole et dit combien il est ému de voir renouveler chaque année, avec tant de cordialité et d'émotion, cette manifestation de sympathie envers la Colonie Française et envers la France.

Le Baron Pieyre donne ensuite lecture des deux télégrammes qu'il a adressés au Ministre des Affaires Etrangères de la République française et à S. A. S. le Prince de Monaco. Il se félicite du patriotisme profond qui anime les Français de Monaco et constate avec joie la parfaite union qui règne au sein de la colonie.

Il rend un vibrant hommage à l'œuvre magnifique du grand Français qu'est M. Raymond Poincaré, grâce à qui le redressement national est devenu une splendide réalité.

Après avoir remercié de leur présence tous les amis de la France qui l'entourent, le Baron Pieyre termine son allocution en levant son verre à la santé du Président de la République française, du Prince de Monaco, de Ses Enfants et Petits-Enfants, à la prospérité des nations amies et à la grandeur de la France.

Une chaleureuse ovation est faite au Consul Général.

Le cortège, en tête duquel M. le Baron Pieyre prend place, se reforme pour se rendre au Consulat d'Italie.

M. Biondelli, Consul, aidé du Chancelier Perotti, fait les honneurs du Consulat. Les représentants des deux nations sœurs échangent des vœux cordiaux, tandis que *la Marseillaise* et la *Marche Royale* sont exécutées au milieu des applaudissements.

Par une délicate attention, le Gouvernement italien a profité de la Fête Nationale française pour décerner la médaille commémorative italienne de la Grande Guerre à un vaillant soldat français, M. Louis Streicher, qui s'est héroïquement battu sur le front italien. En remettant les insignes et le diplôme de l'ordre, M. Biondelli adresse au nouveau décoré ses chaleureuses félicitations.

Ce geste provoque une enthousiaste ovation du public.

Dans l'après-midi, un grand concert, honoré de la présence de M. le Consul Général de France et des notabilités, a été donné, sous la direction de M. Marc-César Scotto, au kiosque des terrasses du Casino.

Le programme comportait, outre les hymnes nationaux des Alliés, des œuvres exclusivement françaises.

L'énorme affluence, qui se pressait sur les terrasses, a longuement applaudi les deux excellents artistes, M^{me} de Stoppani et M. Talrick, ainsi que les réputés solistes Barboul et Reumont.

Le concert s'est terminé par *la Marseillaise*, chantée par M^{me} de Stoppani et reprise en chœur par tout l'auditoire.

A 20 heures, dans la salle mauresque du Café de Paris, un banquet, sous la présidence de M. le Consul Général de France, réunissait les autorités et notabilités, les membres du Comité de la Colonie française, ainsi qu'un grand nombre de Français.

A la table d'honneur, magnifiquement fleurie, avaient pris place à la droite du Baron Pieyre : MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, remplaçant le Ministre d'Etat; le Secrétaire d'Etat Roussel-Despierres, Directeur des Relations Extérieures et des Services Judiciaires; le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil du Prince; Alexandre Médecin, Maire de Monaco; Bouvier, Consul de Belgique; le Jonker Van Panhuys, Consul des Pays-Bas; le Commandant Gard, du 25^{me} B.C.A.; Hanne, Secrétaire en chef du Ministère d'Etat; Maître, Substitut du Procureur Général; Capuccini, Vice-Président de l'Union Italienne; Estelon, Vice-Président de la Colonie française.

A sa gauche on notait : MM. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, représentant M. Eugène Marquet, Président; Biondelli, Consul d'Italie; Alexandre Taffe, Président du Comité français de bienfaisance; de Vanssay de Blavous, du Bureau Hydrographique International; Ainslie, Vice-Consul de Grande-Bretagne; Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel; le Colonel Lobez, Commandant Supérieur de la Force publique; Doda, de la Chambre Consultative; Michel, Directeur de la Sûreté publique; Sublet Maire de Beausoleil; Lambert, Vice-Président de la Colonie Française.

Parmi les autres convives se trouvaient : M. Charles Palmaro, Administrateur des Domaines; Frantz Bulgheroni, de la Chambre Consultative; M^{me} Bornier, Présidente des Dames de la Croix-Rouge (section de Monaco); Peytral et Scarlot, de la S. B. M.; Henderson du *Daily Telegraph*; M^{me} et M. Achille Reisdorff, Vice-Président de la Fédération Nationale Belge des Mutilés et Invalides de Guerre; d'Aurelle de Paladines, Attaché au Consulat de France; Genin, ancien Président du Comité de Bienfaisance français; M^{me} de Stoppani.

Pendant tout le repas, l'orchestre du Café de

Paris, dirigé par M. Suribas, s'est fait entendre dans de nombreux morceaux de choix.

Au champagne, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, prenant le premier la parole se réjouit de l'empressement avec lequel les membres de la Colonie Française participent aux différentes manifestations patriotiques organisées pour la Fête Nationale, et tire un judicieux enseignement des événements de ces dernières années, il fait l'éloge du Gouvernement d'Union Nationale.

M. Bellando de Castro, qui remplace S. Exc. le Ministre d'Etat, absent de la Principauté, exprime ensuite toute la satisfaction qu'il éprouve de se trouver parmi les Français de Monaco. Il lui est agréable de constater leur attachement envers leur patrie en même temps que leur respect pour les institutions monégasques. Il lève son verre à la prospérité toujours croissante de la Colonie française de Monaco et à la grandeur de la France.

M. Biondelli, Consul d'Italie, en quelques paroles éloquentes, apporte à la France le salut affectueux de la Nation amie.

Enfin, M. Taffe, Président du Comité de bienfaisance de la Colonie Française, se levant à son tour, relate la création de la « Maison de France », adresse ses remerciements aux généreux donateurs et lève son verre en l'honneur de S.A.S. le Prince Louis II et de toute la Famille Princière, en l'honneur des Gouvernements et des représentants des Nations amies ou alliées, à la République Française.

Tous ces discours ont été chaleureusement applaudis. Après chacun d'eux, l'orchestre du Café de Paris a exécuté les hymnes nationaux.

Ensuite, M^{me} de Stoppani a chanté *La Marseillaise* que tous les convives ont repris en chœur. Elle s'est fait encore applaudir, ainsi que l'excellente basse M. Daru, dans divers morceaux.

Cette agréable réunion a pris fin par l'exécution de la *Madelon de la Victoire*.

Une seconde séance gratuite au Cinéma d'Eté et la reprise du bal populaire sur le quai Albert I^{er} ont terminé ces fêtes dans la plus joyeuse animation.

La Cour d'Appel, dans ses audiences des 11 et 14 juillet 1928, a prononcé les arrêts ci-après :

S. V., danseur, né le 14 décembre 1899, à Pétrograd (Russie), demeurant à Beausoleil. — Vol ;

R. F.-A.-M., commerçant, né le 27 avril 1897, à Castel Nuovo di Conza (Italie), actuellement sans domicile. — Vol ;

D. O., ouvrier, né le 2 juin 1904, à Dessau (Allemagne), demeurant à Beausoleil. — Vol : Arrêt confirmatif sur appel par S., R. et D. d'un jugement du 26 juin 1928, qui les avait condamnés à trois mois de prison, chacun.

B. A.-M.-C.-M.-A., pharmacien, né le 2 juin 1897, à Guéret (Creuse), demeurant à Monaco. — Infraction à la Loi n° 8 du 14 août 1918 et à l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 : 1.000 francs d'amende. Appel par le Ministère Public d'un jugement du 26 juin 1928, qui avait acquitté B. sur le premier chef et l'avait condamné à 300 francs d'amende sur le deuxième chef.

Le Tribunal Criminel, dans son audience du 9 juillet 1928, a rendu l'arrêt ci-après :

M. M.-G.-S.-D.-M., commis de banque, né le 5 novembre 1902, à Vintimille (Italie), ayant demeuré à Monaco. — Abus de confiance qualifié : trois ans de prison.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 3 et 10 juillet, a prononcé les jugements ci-après :

B. A.-D.-P., garçon boucher, né le 29 août 1871, à Doische, province de Namur (Belgique), sans domicile. — Grivèlerie : quinze jours de prison.

L. J., employé d'hôtel, né le 16 juin 1909, à La Turbie (A.-M.), demeurant à Monaco. — Vol : trois mois de prison.

T. E., antiquaire, née le 5 février 1891, à Craïova (Roumanie), demeurant à Paris. — Emission frauduleuse de chèque : six mois de prison et 50 francs d'amende (par défaut). Opposition au jugement de défaut du 10 juillet 1928.

C. H., chauffeur d'automobile, né le 1^{er} novembre 1886, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), ayant demeuré à Monaco. — Abus de confiance : quatre jours de prison et 50 francs d'amende.

VARIÉTÉS

HISTORIQUE DES TROUPES de la Principauté de Monaco 1814-1920

par le Commandant DE SERRES DE MESPLÈS
(Suite)

Le tremblement de terre, qui eut lieu sur le littoral méditerranéen le 23 février 1887, vint troubler la vie monotone des Gardes. La caserne de la place du Palais fut fort endommagée par la secousse sismique, et dut être évacuée en partie : on ne put y conserver que la cuisine et la salle à manger. Les carabiniers furent également atteints dans la caserne qu'ils occupaient à Monaco. Les gardes et les carabiniers se réfugièrent dans les petits quartiers du Palais, et on installa des dortoirs dans les grandes écuries. Les troupes reprurent leur casernement lorsque les réparations nécessitées par les dégâts du tremblement de terre furent terminées.

Dès l'année 1895, on sentait que la compagnie des Gardes ne tarderait pas à disparaître. En effet, le Major Douhin, décédé à Monaco, le 11 février 1895, ne fut pas remplacé et en avril de la même année l'effectif des gardes fut diminué et ramené à 56.

La situation matérielle de ces militaires était cependant satisfaisante, puisque un adjudant touchait 1.800 francs par an, un maréchal-des-logis 1.200 francs et un simple garde 900 francs.

En outre, il était alloué à tout militaire une première mise de 200 francs pour rembourser les effets, le linge et les chaussures fournis par la compagnie. La masse était alimentée par la prime journalière de 0,20 centimes. Enfin, à chaque rengagement de 2 ans, les militaires de la compagnie des Gardes recevaient une prime de rengagement de 200 francs.

Le Colonel de Sainte-Croix, qui exerçait le commandement supérieur des Gardes, fut très souffrant en 1896, et offrit sa démission au Prince. Cette démission fut ajournée en raison de ce que Son Altesse Sérénissime se trouvait en croisière hors de France. Mais le colonel ne survécut pas longtemps et décéda à Monaco le 7 novembre 1896. Par une coïncidence curieuse, juste un an auparavant S. A. S. le Prince Louis, Prince Héritaire, sortait de Saint Cyr comme sous-lieutenant, et était affecté au 3^e régiment de Chasseurs d'Afrique, à Constantine, à l'escadron qui était commandé par le Capitaine Mercier de Sainte-Croix, fils du colonel commandant supérieur à Monaco.

Le Colonel Comte de Christen succéda au Colonel de Sainte-Croix et fut nommé commandant supérieur par Ordonnance du 6 mars 1897.

D'une famille originaire de la Suisse, et au service de la France depuis le xvi^e siècle, le Colonel de Christen était allié aux familles de Scey-Montbelliard, de Montrond, etc. Il était ancien commandant de la Légion, de la Garde Républicaine à Paris, officier de la Légion

d'honneur, décoré de la Médaille coloniale, commandeur de la Couronne Royale d'Italie et chevalier de Sainte-Anne de Russie.

Il prêta serment entre les mains du Gouverneur général par délégation donnée par le Prince, à ce dernier, le 11 mars 1897, conformément à l'article 2 de l'Ordonnance du 30 mars 1865. Procès-verbal fut dressé de la prestation de serment ; ce procès-verbal fut signé par le Gouverneur général et les officiers qui assistaient à la cérémonie : Commandant Paul, Capitaine Plati, Lieutenant Lacombe.

En juillet 1900, on essaya de donner un peu de vitalité à la compagnie des Gardes, par la création d'une fanfare composée de dix-huit musiciens, sous le commandement d'un chef de fanfare, le Maréchal-des-Logis Colonna, et d'un sous-chef ; mais cette fanfare fut dissoute le 1^{er} juillet 1903.

A partir de 1902, les jours de la compagnie des Gardes furent comptés. Cette organisation ne répondait à aucun but pratique et occasionnait une dépense fort onéreuse pour le Trésor Princier. Le licenciement se fit peu à peu par le non renouvellement des rengagements et la suppression du recrutement.

De cette manière le 31 juillet 1903, l'effectif de la compagnie était réduit de moitié et le 1^{er} janvier 1904, date de la dissolution, celle-ci ne comprenait plus que vingt hommes, gradés compris.

Sur ce chiffre, trois hommes passèrent aux carabiniers (Longo, Chavignois, Damon), et les dix-sept autres furent renvoyés dans leurs foyers, où ils touchèrent leur solde jusqu'à l'expiration de leur engagement ou rengagement, dont le plus éloigné se terminait le 31 juillet 1904. Quelques-uns, ceux qui avaient de 8 à 20 ans de service (cinq hommes) reçurent une retraite proportionnelle à leur temps de service, les autres, au nombre de 12, reçurent une indemnité de licenciement variant de 50 à 1.000 francs, suivant leur ancienneté.

La compagnie des Gardes du Prince était dissoute après trente-trois ans d'existence.

CHAPITRE IV

Sapeurs-Pompiers

L'organisation d'un service destiné à combattre les incendies n'a guère existé dans la Principauté pendant la première moitié du siècle dernier. Nous avons vu que, le 8 avril 1865, l'Ordonnance qui créait la Milice nationale, prévoyait qu'une section de la Milice serait chargée de l'extinction des incendies et prendrait le nom de Sapeurs-Pompiers.

En 1871, la Milice ayant été dissoute, ce sont les Gardes qui font l'office de pompiers. Une section est exercée au maniement de la pompe à incendie, elle est commandée par un adjudant et se compose de vingt-cinq hommes.

Le 5 mai 1881, une Ordonnance du Prince Charles III, créait une compagnie de Sapeurs-Pompiers composée de : un capitaine, un lieutenant, deux sergents, six caporaux, deux clairons et trente-sept sapeurs. Cette troupe était placée sous le commandement du Colonel Commandant Supérieur des Gardes et des Carabiniers.

Les officiers étaient nommés par Ordonnance Souveraine.

Les sous-officiers et caporaux étaient nommés par le colonel sur les présentations hiérarchiques.

Cette troupe n'était pas armée, elle était pour la plus grande partie à la solde de la Société des Bains de Mer, où elle exécutait en même temps un service permanent de garde. C'était une

organisation mixte qui, sous bien des rapports, présentait beaucoup d'inconvénients.

C'est alors que fut créée, par Ordonnance du 19 juin 1909, la compagnie des Sapeurs-Pompiers organisée militairement. Elle comprenait : un capitaine, un lieutenant, un adjudant, un sergent-major, quatre sergents, huit caporaux, deux clairons et quarante sapeurs. Dotée d'un matériel moderne, et de voitures auto-pompes, elle fut armée pour pouvoir répondre à tous les événements graves. Le règlement et la solde des Carabiniers lui furent appliqués; elle fut placée sous l'autorité du Commandant Supérieur.

On donna aux sapeurs la tenue des carabiniers légèrement modifiée. Le col de la tunique était en velours; les boutons, les galons et les ornements étaient en or; enfin, un casque en cuivre remplaçait le casque de drap. Les cadres furent pris dans le régiment des Sapeurs-Pompiers de la ville de Paris, et le commandement de la Compagnie fut confié au lieutenant Picandet des pompiers de Paris, nommé capitaine.

Cette troupe bien que jeune a déjà donné des preuves de son énergie, et sa valeur ne fera qu'augmenter par la suite.

En 1914, la compagnie des Sapeurs-Pompiers, composée de français et d'hommes jeunes, fut entièrement mobilisée, et rappelée aux Armées, où elle eut à déplorer la mort : du capitaine Picandet, tué comme chef de bataillon en 1918; des sapeurs Justin Giraud, Jean Casta et Baptistin Siry, tués comme sergents; des sapeurs Pierre Valy, Pierre Bovis, Jean Lorenzi, Louis Noël, Henri Beaudet et Félix Bonnetty qui étaient caporaux, et enfin des soldats Constantin Raffaeli, Michel Navello, Julien Michel et Joseph Niel.

CHAPITRE V Carabiniers

La création du corps des Carabiniers du Prince remonte au 8 décembre 1817. Depuis cette date il n'a jamais cessé d'exister, ainsi que nous le verrons par la suite; son rôle a été d'exécuter un service de police et ensuite un service d'honneur.

Dès la réorganisation de la Principauté le besoin d'avoir un corps de Gendarmerie s'est manifesté, puisque le 16 avril 1815, une Ordonnance nommait le sieur Noël Philiberti, concierge des prisons de Monaco, et le chargeait de remplir les fonctions de gendarme, pour la conduite des prisonniers au tribunal, leur garde à l'audience, leur introduction aux prisons, et l'extradition en vertu des ordres du tribunal.

Un mois plus tard, une garde de sûreté et de police était créée pour la ville de Menton. Cette garde, composée de dix hommes, un caporal et un sergent, devait être réunie dans un même local, de manière à être toujours disponible et à pouvoir se porter là où les circonstances l'exigeaient. La Garde de police était doublée le 31 juillet, et chargée en plus du service de la douane.

La solde de la Garde de police devait être assurée par une indemnité payée par chacun des individus composant la force armée, qui moyennant cette combinaison, étaient dispensés de leur garde personnelle. Mais la rentrée des fonds destinés à payer cette solde présenta de nombreuses difficultés. C'est alors que parut l'Ordonnance du 8 décembre 1817. Par cette Ordonnance la Garde de police prenait le nom de Carabiniers du Prince et était soldée par le Trésor Princier.

Si l'on avait mis plus de deux ans pour créer les Carabiniers c'est que le Prince espérait

toujours pouvoir rétablir dans la Principauté la *Compagnie Franche*.

Comme conséquence du traité de Péronne, en 1720, sous le règne d'Antoine I^{er}, il existait en permanence dans la Place de Monaco, outre la garnison française de cinq cents hommes, une *Compagnie Franche* d'infanterie, dite de *Monaco*, à la solde de la France. Composée de six officiers : un capitaine-commandant et un capitaine en second, deux lieutenants et deux sous-lieutenants. Cette compagnie comprenait un sergent-major, un sergent-fourrier, trois sergents, quatre caporaux, quatre appointés, deux tambours et quarante-cinq fusiliers, (soixante hommes au total), tous nés et domiciliés dans la Principauté, nommés et brevetés par le Prince, et dont la dépense, pour le Roi, était de 10.554 francs par an.

Le Prince et Ses successeurs avaient de droit le titre de Capitaine de cette compagnie, joint à celui de « Gouverneur pour le Roi de la Place de Monaco ».

(à suivre).

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire à Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 13 juillet 1928, enregistré, M. Emile FERRARI, charcutier, demeurant à Monaco, a acquis de M. François LEONCINI, charcutier, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de charcuterie que ce dernier exploitait, 7, rue Sainte-Suzanne, quartier de la Condamine, à Monaco, dans un immeuble appartenant à M. Jean-Octave Fecchino, avec cabine aux halles et marchés de la Condamine.

Opposition en l'étude du notaire soussigné dans les 10 jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE DES ÉTRANGERS
Gaziello et Vialon, Directeurs-Propriétaires
Place Clichy, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 23 mai 1928, enregistré, MM. GUIZOL frères, demeurant à Monaco, ont vendu à M. Pierre SORASIO, le fonds de commerce de buvette, sis à Monaco, 37, rue Grimaldi, comprenant l'enseigne, la licence, le nom commercial et l'achalandage y attachés, le droit au bail et le matériel de l'exploitation.

Avis est donné aux créanciers de MM. Guizol frères, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, en l'Agence des Étrangers, à Monte-Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 19 juillet 1928.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, du trois juillet mil neuf cent vingt-huit;

M. Alphonse-Ali-André BALANCHE, horloger-

bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 5;

A cédé à :

M. Léopold CANTOROVITCH, commerçant, demeurant à Paris, 2, avenue Trudaine.

Le fonds de commerce de bijouterie, horlogerie, objets d'art et fourrures, qu'il exploitait à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, n° 32.

Avis est donné aux créanciers de M. Balanche, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 19 juillet 1928.

(Signé :) A. SETTIMO.

*L'ARGUS DE LA PRESSE**, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinqièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 4320) à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1928.